



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

| Nombre de membres                 |             |                           |                                     |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
| 48                                | 48          | 32                        | 40                                  |

**N° 173/2019**

**OBJET : Annulation de dette sur le budget général**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

**ABSENTS :** Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge des finances informe les membres de l'Assemblée que les créances éteintes sont des décisions de justice définitives qui s'imposent à la collectivité comme au comptable. Les poursuites pour recouvrer les sommes sont alors rendues impossibles.

Après avoir pris acte des décisions de demande d'extinction de dette par la commission de surendettement, Madame la Trésorière d'Auterive demande à la CCBA de procéder à l'annulation de dettes sur le budget général pour un montant total de 762.56 €.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** la décision de Madame la trésorière relative à l'annulation de dette proposée ci-dessus,

**MANDATE** Monsieur le Président à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS